

Déclaration d'intentions post électorales des deux candidats au deuxième tour des présidentielles du 29 octobre 2006

Nous, candidats au second tour de l'élection présidentielle du 29 octobre 2006, nous nous engageons, sous réserve du respect de la Constitution et des lois de la République ainsi que du mécanisme conjoint établi pour la prévention et la résolution des conflits pendant le processus électoral, (a) en cas de défaite à l'élection présidentielle, à respecter les obligations suivantes et, (b) en cas de victoire, à garantir au candidat perdant les droits suivants tout au long de la première législature de la Troisième République :

1) engagements du gagnant

- à garantir au perdant, en tant que candidat au second tour des élections présidentielles, le respect de son intégrité physique, de l'intégrité de ses propriétés et de ses avoirs financiers conformément aux normes nationales et internationales en vigueur, ainsi qu'un dispositif de sécurité rapprochée ;
- à respecter la liberté de circulation du perdant sur l'ensemble du territoire national, ainsi que d'entrée et de sortie du territoire, sans aucune restriction ;
- à appeler publiquement au calme et au retour à l'ordre en cas de troubles dans lesquels mes sympathisants seraient impliqués ;

2) engagements du perdant

- à ne recourir, en cas de contestation des résultats, qu'aux procédures légales établies par la loi électorale à cet effet et à renoncer à toute tentative de contestation des résultats par l'usage de la force, de la mobilisation populaire, ou toute autre forme d'usage de la violence ;
- à soutenir pleinement la mise en place des institutions de la IIIème République et à jouer mon rôle politique sans recours direct ou indirect à la violence ;
- à appeler publiquement au calme et au retour à l'ordre en cas de troubles dans lesquels mes sympathisants seraient impliqués ;

Fait à Kinshasa, le 29 octobre 2006

Joseph Kabila

*P.O. / Kabila?
Jamba Kaputo*

Jean-Pierre Bemba

P.O. Thomas Lutumba

Dr. Lukamba

Muluwa Guy Drip, MONUC